



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

INFORMATIONS POUR L'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les prochaines élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.

Pour pouvoir voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales de la Commune.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, il est impératif de remplir **deux conditions cumulatives** :

- **avoir le droit de vote**, ce qui implique de :

- * posséder la nationalité française ou être un citoyen d'un pays de l'Union Européenne,
- * être majeur (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour,
- * jouir de ses droits civils et politiques ;

- **avoir une attache avec la Commune au titre de :**

- * son domicile principal,
- * sa qualité de contribuable depuis au moins 2 ans,
- * sa qualité de gérant de société.

Attention : l'inscription sur les listes électorales n'est pas toujours automatique mais nécessite une démarche de votre part :

- demande d'inscription volontaire,
- vérification d'inscription d'office pour les jeunes ayant effectué leur Journée Défense et Citoyenneté

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

L'inscription sur les listes électorales peut être réalisée pour les élections municipales 2026 :

- en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin, soit **le mercredi 04 février 2026** ;
- auprès du Secrétariat de Mairie au plus tard **le vendredi 06 février 2026**. Une permanence exceptionnelle aura lieu de 9h00 à 11 heures.

→ Inscription en ligne

Vous devez vous rendre sur le site « Service-public.fr » (rubrique « Démarches et outils » Demande d'inscription en ligne sur les listes électorales) ou taper sur un moteur de recherches l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

→ Inscription en Mairie

Vous devez remplir et déposer un imprimé de demande d'inscription sur les listes électorales :

- cerfa n° 12669*02 pour les citoyens français ;
- cerfa n° 12670*02 pour les citoyens d'un pays de l'Union Européenne.

Ces imprimés peuvent être :

- retirés en Mairie aux jours et heures d'ouverture au public :
 - * lundi de 9h00 à 11h30,
 - * mardi et jeudi de 14h00 à 18h00 ;
- télécharger à l'adresse suivante :
 - * <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024> (citoyens français),
 - * <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16026> (citoyens d'un pays de l'Union Européenne).

À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents :

- un justificatif de **votre identité** :

* pour les citoyens français :

- Carte Nationale d'Identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans au jour du dépôt de votre demande,
- Passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans au jour du dépôt de votre demande ;

* pour les citoyens d'un pays de l'Union Européenne :

- Carte Nationale d'Identité en cours de validité,
- Passeport en cours de validité ;

- un justificatif de **votre lien avec la Commune de vote**, notamment :

- * facture (de moins de 3 mois) d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe établie à votre nom,
- * attestation d'assurance habitation (de moins de 3 mois),
- * fiche de paie ou titre de pension (de moins de 3 mois),
- * quittance de loyer non-manuscrite (de moins de 3 mois),
- * redevance d'enlèvement des ordures ménagères (la plus récente),
- * taxe d'habitation sur résidence secondaire (2 dernières années),
- * taxe foncière sur propriété bâtie ou non bâtie (2 dernières années),
- * cotisation foncière des entreprises (2 dernières années).

Attention : toutes les pièces justificatives doivent être lisibles afin que l'inscription soit prise en compte.

Comment savoir si vous êtes inscrit sur les listes électorales ?

Vous devez « Service-public.fr » (rubrique « Démarches et outils » Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote) ou taper sur un moteur de recherches l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Besoin d'informations supplémentaires ?

Vous pouvez vous rendre sur le site « Service-public.fr ».

Vous pouvez envoyer un courriel à la Mairie à l'adresse suivante : bienvenue@cuvat.fr